

8e Année N° 184 — 26 Avril 1956

D.L.P 30-4-56 044229

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Bimensuel

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

(Notez soigneusement les dates auxquelles vous appliquerez vos traitements ainsi que le numéro de votre région indiqué sur l'enveloppe de ce bulletin).

TAVELURES.

La rapidité de la croissance de la végétation du 9 au 16 avril ainsi que les pluies abondantes qui ont marqué la fin de cette période rendent nécessaire l'application d'un nouveau *traitement dès réception* dans toutes les plantations qui n'ont *pas* reçu de *traitement* contre les tavelures *depuis les dates suivantes :*

— depuis le 12 avril dans les régions suivantes :
Loire : 3 ,5, 6, 9, 10, 13, 14.
Rhône : 28.

— depuis le 13 avril dans la région 2.

— depuis le 14 avril dans les régions suivantes :
Loire : 1, 4, 7, 8.
Rhône : 21 et 29 à 36.

— depuis le 15 avril dans les régions suivantes
Ain : 43.
Rhône : 38 sauf basse vallée de l'Azergues.

— depuis le 16 avril dans les régions suivantes :
Ain : 42, 44 et 45.
Rhône : 37 (basse vallée de l'Azergues).
Savoie : 90, 91 et 93.
Haute-Savoie : 66.

— depuis le 21 avril dans les régions suivantes :
Ain : 40, 41, 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 52.
Ardèche, Drôme et *Isère* en entier.
Loire : 11 et 12.
Rhône : 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27.
Savoie : 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 92.
Haute-Savoie : en totalité sauf 66.

Dans toutes les plantations non visées par ces listes, c'est à dire qui ont déjà reçu un traitement depuis les dernières précipitations importantes et la poussée de sève de ces dernières semaines, attendre un avis ultérieur pour effectuer une nouvelle application.

Nous rappelons la liste des produits efficaces :

Bouillie bordelaise Oxychlorure de cuivre Sulfate basique de cuivre Arséniate de cuivre Certains oxydes cuivreux (voir notices)	à raison de 100 à 125 gr./hl de cuivre métal
Bouillie sulfocalcique Soufres micronisés Captane Zinèbe	aux doses indiquées par les fabricants

Les produits à base de Ferbame, Zirame et Thirame, également efficaces ont reçu l'« Autorisation Provisoire de Vente » (A.P.V.) et peuvent être utilisés contre les Tavelures.

P 175

INFORMATIONS

PUCERON VERT DU POMMIER - PSYLLE DU POIRIER.

La pullulation du puceron vert apparu assez précocement voici une dizaine de jours tend à augmenter.

D'autre part le psylle du poirier dont la larve ressemble à un petit puceron plat, jaune barré de gris, a commencé à faire son apparition dans le sud de la circonscription.

Le développement des colonies de ces insectes étant très rapide, il est nécessaire d'appliquer un traitement dès que les premiers individus sont décelés.

Les mêmes produits sont efficaces contre ces deux insectes, à savoir :

— nicotine, à raison de 300 gr./hl d'extrait titré additionné de 30 gr de carbonate de soude et d'un mouillant.

— spécialités nicotinées,

— huile blanche nicotinée,

— parathion,

— émulsion de D.D.T.,

— émulsion d'H.C.H. ou de S.P.C. (déconseillé dès que le fruit a atteint la taille d'un petit pois),

— émulsion de Lindane.

Le Malathion et le Diazinon qui ont fait l'objet d'A.P.V. peuvent également être utilisés.

HYPONOMEUTE DU POMMIER - TORDEUSES DIVERSES SUR POIRIER.

Des chenilles hivernantes (gris ou ivoire tachées de noir) de ces ravageurs sont déjà sorties et dévorent activement les boutons floraux et à bois ; en cas d'attaque grave, appliquer d'urgence un traitement à base d'arséniate de plomb, de D.D.T. ou de chlordane.

En ce qui concerne l'hyponomeute, des larves issues des œufs d'hiver peuvent éclore dans les prochains jours pour creuser des galeries sinueuses dans l'épaisseur du limbe. Ce stade dure de quelques jours à 3 semaines suivant les conditions climatiques, après quoi la chenille sort pour tisser ses bourses. Il est nécesaire de surveiller l'apparition de ces galeries et d'appliquer un traitement (parathion ou oléoparathion) dès qu'une température normale ou assez élevée aura régné pendant 4 ou 5 jours après la formation des premières galeries, de façon que le produit soit déposé depuis peu pendant le temps très bref entre le creusement des galeries et la formation des bourses. A partir de ce dernier stade tout traitement devient rapidement peu efficace.

CETOINES.

Nous rappelons qu'aucun produit actuellement commercialisé n'est réellement efficace contre les cétoines noires et les cétoines poilues qui dévorent les étamines du pommier et du poirier.

Le seul procédé rentable paraît être le ramassage des insectes en cours de journée, principalement le matin des journées ensoleillées.

ABONNEMENTS

Nous rappelons que le montant de l'abonnement au « bulletin technique » qui comprend obligatoirement le service de la revue « Phytoma » est maintenu à 800 francs par an sans aucune dérogation ni tarif spécial.

Les versements sont à effectuer à titre provisoire au :

C.C.P. 2168-43 LYON
Fédération des groupements de défense
4, place Gensoul, Lyon

Nous rappelons également qu'en raison du changement de régime de comptabilité, tous les abonnements souscrits entre le 1er août 1955 et le 31 juillet 1956 seront échus le 31 décembre 1956. Ceux souscrits du 1er août 1956 au 31 juillet 1957 seront échus au 31 décembre 1957.

Quant à ceux réglés entre le 1er janvier et le 30 juin 1955, ils ont fait déjà l'objet d'un rappel, leur échéance restant au 31 mars 1956.

Les quelques abonnements reçus au cours du mois de juillet 1955 cesseront d'être servis deux ou trois numéros après le changement de régime de comptabilité, soit vraisemblablement courant juillet 1956.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD

L'inspecteur de la Protection des Végétaux
A. PITHIOUD

Le Gérant : G. GRISARD.

132 525 — Imp. Réunies de Lyon — 4-1956
Dépôt légal no 1.402 ——— 2-1956